



## **Conseil de sécurité**

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1995/988  
27 novembre 1995  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL PRÉSENTÉ EN APPLICATION DE LA  
RÉSOLUTION 1019 (1995) DU CONSEIL DE SÉCURITÉ CONCERNANT LES  
VIOLATIONS DU DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE COMMISES DANS  
LES ZONES DE SREBRENICA, ZEPA, BANJA LUKA ET SANSKI MOST

### I. INTRODUCTION

1. Au paragraphe 11 de sa résolution 1019 (1995) du 9 novembre 1995, le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de présenter dès que possible un rapport sur les violations du droit international humanitaire commises récemment dans les zones de Srebrenica, Zepa, Banja Luka et Sanski Most. Le présent rapport a été établi sur la base des informations dont dispose l'Organisation des Nations Unies, en particulier le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, les Forces de paix des Nations Unies dans l'ex-Yougoslavie (FPNU) et la Force de protection des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (FORPRONU).

2. La plupart des informations ont été recueillies auprès de réfugiés et de personnes déplacées qui sont arrivés dans les territoires tenus par les forces du Gouvernement de Bosnie-Herzégovine ou en République de Croatie. Il convient de noter que le personnel des Nations Unies n'a pratiquement pas eu accès aux zones mentionnées dans la résolution au cours de la période sur laquelle porte le présent rapport.

### II. SREBRENICA

3. Le rapport que j'ai présenté en application de la résolution 1010 (1995) du Conseil de sécurité (S/1995/755) et le rapport du Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme sur Srebrenica (E/CN.4/1996/9) rendent compte de façon précise de violations du droit humanitaire et des droits de l'homme commises après la chute de Srebrenica, le 11 juillet 1995. Un rapport de fin de mission publié par le Ministère de la défense des Pays-Bas, daté du 30 octobre 1995, contient des témoignages supplémentaires à propos de graves violations des droits de l'homme. Le présent rapport donne un aperçu des informations recueillies à ce jour au sujet des grandes questions suivantes : personnes disparues, exécutions, participation des dirigeants serbes de Bosnie et participation des forces paramilitaires serbes.

#### A. Personnes disparues

4. L'offensive lancée par les Serbes de Bosnie contre Srebrenica, qui a duré du 6 au 11 juillet 1995, a provoqué l'exode de toute la communauté musulmane bosniaque de la zone. On estime à 25 000 le nombre de personnes évacuées de force dans un convoi de bus et de camions organisé par les autorités des Serbes de Bosnie. Un autre groupe de personnes, comprenant, d'après les estimations, 10 000 à 15 000 personnes, pour la plupart des hommes, a quitté Srebrenica à pied. Le nombre exact de personnes faisant partie de ces deux groupes qui sont arrivées à bon port dans le territoire tenu par le Gouvernement bosniaque n'est pas connu. D'après la plupart des informations disponibles, la population locale avant l'offensive des Serbes de Bosnie était de 38 000 à 40 000 personnes, bien que le HCR estime que la population de l'enclave, aux fins de distribution des vivres, s'établissait à 42 600 personnes.

5. Des milliers de personnes sont encore portées disparues. Un nombre inconnu de personnes qui seraient arrivées à bon port n'ont tout simplement pas été enregistrées par les autorités appropriées. On estime qu'au moins plusieurs centaines de personnes ont été tuées pendant les combats. D'après certaines informations, des hommes se cacheraient encore dans le territoire tenu par les Serbes de Bosnie, mais ils ne devraient pas être plus que quelques centaines.

6. Il est difficile de vérifier le nombre exact de personnes disparues. Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a reçu des familles des personnes disparues plus de 10 000 demandes de recherche et a établi que 2 000 de ces demandes faisaient double emploi, ce qui laisse un total de 8 000 demandes de recherche pour suite à donner. Une analyse plus poussée faite par le CICR fait apparaître que 5 000 des demandes de recherche concernent des personnes qui auraient quitté l'enclave avant qu'elle ne soit prise par les forces des Serbes de Bosnie. Quelque 3 000 demandes concernent des personnes qui avaient été enlevées à leur famille par les forces des Serbes de Bosnie au cours de l'opération d'expulsion proprement dite.

7. Jusqu'ici, le CICR n'a eu qu'un accès limité aux prisonniers. On croit comprendre qu'il n'a pu rendre visite qu'à 193 prisonniers de Srebrenica. La difficulté d'arriver à des chiffres exacts concernant le nombre de personnes disparues est compliquée par le fait que le CICR n'est pas nécessairement informé lorsqu'un cas est résolu.

8. Si l'on se fonde sur toutes les informations disponibles, il semblerait qu'au moins 3 000 mais pas plus de 8 000 personnes de Srebrenica n'auraient toujours pas été retrouvées. Si l'on analyse les renseignements concernant les demandes de recherche adressées au CICR à la lumière des estimations concernant la population de l'enclave et le nombre de résidents dont on sait qu'ils sont arrivés sur le territoire contrôlé par le Gouvernement bosniaque, on arrive à un nombre estimatif de 3 500 à 5 500 personnes disparues.

#### B. Éléments de preuve d'exécutions

9. On dispose actuellement d'un nombre important d'éléments de preuve qui permettent d'arriver à la conclusion qu'un nombre inconnu d'hommes Musulmans de Bosnie ont été exécutés par des soldats de l'armée des Serbes de Bosnie. Les

éléments de preuve dont on dispose actuellement relèvent des catégories suivantes : a) déclarations de témoins d'exécutions, b) déclarations de soldats néerlandais constituant des témoignages directs et indirects d'exécutions, c) renseignements fournis par des témoins constituant des preuves indirectes d'exécutions (témoins ayant notamment observé des groupes de personnes détenues et des cadavres) et d) autres preuves matérielles corroborant les informations selon lesquelles des exécutions auraient été commises (photographies de fosses communes présumées, indices retrouvés dans les endroits où auraient eu lieu des exécutions de masse).

#### 1. Déclarations de témoins d'exécutions

10. Une douzaine d'hommes ont fait, auprès des fonctionnaires des Nations Unies, d'organisations de défense des droits de l'homme et de journalistes, des déclarations dans lesquelles ils décrivaient des exécutions de masse auxquelles ils avaient survécu ou qu'ils avaient observées à distance. Dans leurs déclarations, ces hommes ont décrit les exécutions qui auraient eu lieu dans pas moins de six endroits de la zone de Srebrenica, à savoir Nova Kasaba-Konjevic Polje (Kaldrumica), Kravica, Rasica Gai et Zabrde, et deux endroits à Karakaj. Une organisation, Human Rights Watch/Helsinki, a recueilli des témoignages indirects selon lesquels des exécutions auraient également eu lieu à Bratunac. Il existe également des preuves directes et indirectes d'exécutions à Potocari.

11. Des témoins oculaires ont fourni au personnel de l'ONU des informations détaillées et concordantes concernant des exécutions de masse dans le village de Karakaj. Les déclarations de ces témoins ont été confirmées et complétées par les informations rapportées par les médias et des organisations de défense des droits de l'homme. D'après ces informations, des milliers de personnes auraient été détenues à un moment donné dans une école de Karakaj. Par la suite, des groupes de 5 à 20 personnes auraient été sommairement exécutés à deux endroits de la zone, dont l'un a été décrit comme une prairie près d'une forêt et l'autre comme une fosse commune près d'un barrage. Les détenus comprenaient des hommes qui avaient été séparés d'un groupe de personnes déplacées à Potocari, ainsi qu'un groupe important d'hommes faisant partie d'une colonne de personnes qui avaient quitté Srebrenica à pied et qui avaient été capturées par les forces des Serbes de Bosnie ou s'étaient rendues à ces dernières. Nombre de ces hommes avaient été pris dans la zone de Nova Kasaba-Konjevic Polje. Un important groupe d'hommes ont été amenés sur un terrain de football près de Nova Kasaba. En fin de compte, les détenus ont été transportés par bus et camions à Karakaj en passant par Bratunac.

12. Des informations ont été recueillies par un certain nombre de journalistes auprès de personnes prétendant avoir été les témoins oculaires d'exécutions de masse dans d'autres lieux. Un homme a indiqué qu'un groupe d'environ 2 000 prisonniers aurait été amené par les forces des Serbes de Bosnie d'un lieu près de Lolic à un entrepôt à Kravica. Le témoin a déclaré qu'une fois que les hommes avaient été entassés dans l'entrepôt, les soldats ont commencé à tirer à l'arme automatique et à lancer des grenades à roquette dans le bâtiment. Selon le témoin, ceux qui n'avaient pas été tués immédiatement ont été appelés dehors et abattus. Le témoin avait survécu à l'incident en simulant la mort. Cette déclaration est corroborée en partie par les informations données par un autre

homme, qui a indiqué à un journaliste qu'il avait vu un camion rempli de cadavres en décomposition venant de la direction de Kravica à la mi-août. Les corps auraient été enterrés dans une fosse commune dans un champ près du village près de Burnice. D'autres hommes de la zone interviewés par les médias ont parlé d'exécutions de petits groupes d'hommes capturés à Rasica Gai et Zabrde.

13. Un autre homme interviewé par des journalistes et par Human Rights Watch/Helsinki a décrit l'exécution massive de centaines d'hommes près de Nova Kasaba. Selon cet homme, il s'était caché dans des roseaux près de la route principale pendant près de 48 heures, temps durant lequel les soldats de l'armée des Serbes de Bosnie ont forcé des détenus à creuser de grandes fosses avant de les exécuter. D'après l'homme, 500 personnes avaient été tuées au cours de la première journée et les tirs s'étaient poursuivis jusque dans la nuit. Le lendemain, un bulldozer serait arrivé sur place et aurait creusé une fosse d'environ 30 mètres sur 15. Ce témoin prétend également avoir vu 400 hommes enterrés vifs, avoir parcouru une zone dans laquelle il y avait "au moins 1 000 à 1 500 cadavres", et avoir entendu une conversation radio entre un soldat de l'armée des Serbes de Bosnie et du général Mladic. Il y a également des preuves indirectes, telles que des photographies aériennes prises par le Gouvernement des États-Unis, qui étayaient les informations données par l'homme selon lesquelles il y aurait eu des exécutions de masse près de Nova Kasaba.

## 2. Déclarations de membres du bataillon néerlandais

14. Le Ministère néerlandais de la défense a donc soumis à des rapports de fin de mission détaillés les membres de son bataillon de la FORPRONU qui se trouvaient à Srebrenica au moment de sa chute et a conclu qu'il semblait établi que des Musulmans en âge de porter les armes avaient été massacrés par des Serbes de Bosnie à l'extérieur de l'enclave.

15. Des membres du bataillon néerlandais ont fourni des témoignages aussi bien directs qu'indirects de plusieurs exécutions dans la zone de Potocari. L'un deux a déclaré avoir vu le 13 juillet, vers 16 heures, quatre militaires de carrière serbes de Bosnie séparer un homme du groupe de personnes déplacées près du camp de Potocari. Il a vu ensuite l'un des soldats tirer un coup de feu dans le cou ou la nuque de l'homme, tuant celui-ci.

16. Selon les auteurs du rapport du Ministère néerlandais, il est plus que probable que neuf Bosniaques ont été exécutés à Potocari dans la nuit du 12 au 13 juillet. À l'appui de cette conclusion, ils notent qu'au début de la soirée du 12, un soldat néerlandais a vu une dizaine de personnes conduites par deux soldats serbes de Bosnie armés se diriger à pied vers un chemin de terre à l'ouest du camp de l'ONU. Plusieurs membres du bataillon se sont rendus dans le secteur le 13 juillet et ont découvert les corps de neuf hommes près d'un ruisseau. Tous les cadavres portaient des traces de blessures par balles dans le dos, à la hauteur du coeur.

17. Plusieurs membres du bataillon néerlandais ont vu des soldats serbes de Bosnie faire entrer de force au moins cinq hommes dans une grande usine faisant face au camp de l'ONU à Potocari. Peu après, ils ont entendu cinq ou six coups de feu. Un soldat serbe de Bosnie est sorti par la suite de l'usine, armé d'un pistolet, mais les soldats néerlandais n'ont pu confirmer si des exécutions

avaient eu lieu. Un autre soldat néerlandais a raconté avoir vu un homme à genoux ou assis au milieu d'un groupe de Serbes de Bosnie. Plusieurs soldats serbes de Bosnie se sont approchés du groupe, ont emmené l'homme et l'ont traîné derrière une maison. Des cris et un coup de feu ont alors été entendus, les soldats sont revenus seuls, ont serré la main des autres Serbes de Bosnie et ont quitté les lieux; il n'a pas été possible de déterminer par la suite s'il y avait eu exécution. Par ailleurs, un soldat néerlandais a vu cinq hommes déplacés descendre d'un minibus serbe de Bosnie près de l'entrée du camp de Potocari. Deux d'entre eux ont tenté de prendre la fuite mais ont couru droit vers les soldats serbes de Bosnie. Le soldat néerlandais a entendu des coups de feu et vu tomber les deux hommes.

18. D'après le rapport néerlandais, il est clair que, pendant l'évacuation des réfugiés de l'enclave, les Serbes de Bosnie ont séparé les hommes en âge de combattre des femmes, enfants et personnes âgées. Les hommes ont été contraints d'abandonner leurs biens personnels. Les Serbes de Bosnie ont interdit au bataillon néerlandais d'escorter les transports de réfugiés de sexe masculin. D'après le rapport néerlandais, on ne sait rien de ce qui est advenu de nombreux hommes en âge de porter les armes après qu'ils eurent quitté l'enclave.

19. Le 11 juillet, des membres du bataillon néerlandais ont vu deux camions transportant chacun de 40 à 50 hommes faire route en direction de Bratunac. Peu après que les camions eurent dépassé le tournant du pont jaune, une centaine de coups de feu ont été entendus. Aucun membre du bataillon néerlandais n'a vu effectivement les détails de la scène.

20. Le 13 juillet, alors qu'il escortait un convoi à destination de Kladanj, un soldat du bataillon néerlandais a vu dans un champ une centaine de soldats musulmans bosniaques environ cinq minutes après que le convoi eut dépassé Bratunac. Le 14 juillet, plusieurs autocars ont été vus à Bratunac, à bord desquels étaient assis des réfugiés, la tête entre les genoux, donnant l'impression d'être très effrayés. D'après le rapport néerlandais, beaucoup de coups de feu ont été tirés à Bratunac, notamment en provenance du terrain de football (un stade entouré d'une clôture), mais les soldats néerlandais n'ont vu aucune victime. Le 15 juillet, dans le même secteur, de nombreuses chaussures et pièces de vêtement ont été observées sur un terrain de football.

21. Le 13 juillet, des membres du bataillon néerlandais ont vu un millier de soldats musulmans bosniaques prisonniers accroupis par terre, dans un stade de football situé au nord de Nova Kasaba. Un groupe de soldats néerlandais à qui l'autorisation de se déplacer avait été refusée et qui avaient donc été contraints de passer la nuit du 13 au 14 juillet à Nova Kasaba ont entendu un feu nourri en provenance du terrain de football, qui a commencé vers 2 h 30 pour durer entre 45 minutes et une heure.

22. Deux membres du bataillon néerlandais ont déclaré avoir vu, le 14 juillet, entre 500 et 700 corps entre Nova Kasaba et Bratunac. Toutefois, deux autres membres du bataillon néerlandais qui se trouvaient dans le même véhicule ont déclaré n'avoir vu que quelques cadavres sur la route. Le 15 juillet, des membres du bataillon ont vu une trentaine de corps sur la même route, des équipes de nettoyage dont les membres portaient des gants en caoutchouc, ainsi que des camions à benne basculante et d'autres camions transportant des

cadavres. Les soldats néerlandais ont également signalé avoir vu des cadavres à plusieurs autres endroits. Au petit matin du 17 ou du 18 juillet, des soldats néerlandais ont vu une centaine de corps étendus sur deux remorques venant de Srebrenica.

### 3. Témoignages indirects concernant des exécutions

23. Nombre des personnes déplacées en provenance de Srebrenica qui ont été interrogées par du personnel de l'ONU ont déclaré avoir vu des cadavres le long de la route venant de Potocari, en particulier entre Bratunac et Konjevic Polje, ainsi qu'à Nova Kasaba. Il s'agissait généralement d'hommes portant des vêtements civils. Plusieurs personnes déplacées ont déclaré que les cadavres qu'elles avaient vus avaient la gorge tranchée ou avaient été mutilés.

24. Certaines personnes déplacées ont également raconté avoir vu des groupes de prisonniers alors qu'elles se rendaient de Potocari à Kladanj. L'une des personnes déplacées a déclaré avoir vu environ 500 hommes, dont beaucoup portaient l'uniforme de l'armée gouvernementale bosniaque, détenus sur un terrain de football près de Nova Kasaba. D'autres ont fait état de groupes d'hommes faits prisonniers qui se trouvaient debout à proximité de la route, les mains derrière la tête.

25. De nombreuses personnes déplacées ont fait des comptes rendus analogues concernant des groupes de prisonniers à des journalistes et représentants d'organisations de défense des droits de l'homme. Par exemple, une personne interrogée par Human Rights Watch/Helsinki a déclaré avoir vu environ 2 000 hommes les mains liées au-dessus de la tête, à un kilomètre de Konjevic Polje sur la route de Nova Kasaba. Une autre personne a également signalé avoir vu une vingtaine de prisonniers debout dans un champ à Kravica et une cinquantaine de personnes détenues à Nova Kasaba, une troisième personne ayant observé 2 femmes et 20 hommes détenus à Kravica et une centaine de cadavres (d'hommes uniquement) au bord de la route de Konjevic Polje.

26. Des journalistes ont aussi signalé que des villageois serbes de Bosnie des zones touchées avaient fait des déclarations venant corroborer les récits d'exécutions. Dans un article du New York Times daté du 29 octobre, on pouvait lire ce qui suit :

"Des civils serbes interrogés cette semaine dans les villages des environs de Srebrenica ont confirmé pour la première fois les massacres perpétrés chez eux. Ils ont montré les écoles qui avaient servi de centres de détention des musulmans condamnés, dont l'école de Karakaj... Un homme a déclaré avoir été arrêté par des soldats qui lui ont demandé de les aider à charger les corps sur des camions pour être enterrés."

27. Le Christian Science Monitor a publié les interviews suivantes : six hommes ont décrit un charnier près de Cerska; un homme a décrit une fosse commune près de Burnice; et trois autres ont fait état d'une fosse commune à Karakaj. Des villageois interrogés à Bratunac ont en outre déclaré que des massacres avaient eu lieu sur un terrain de jeux à Bratunac ainsi que dans un hangar situé

derrière une école. Un homme de Ljubovija a déclaré que jusqu'à 4 000 personnes avaient été détenues à Bratunac à trois endroits différents.

#### 4. Autres éléments de preuve concernant les exécutions

28. Les témoignages évoqués ci-dessus concernant les exécutions perpétrées à Nova Kasaba ont été en partie corroborés par des photographies aériennes de la région prises par le Gouvernement des États-Unis. Une des photographies montre 600 personnes sur le terrain de football de Nova Kasaba. Elle semble montrer également des gardes postés sur le périmètre du terrain. Il existe également des photographies d'un champ situé à 1 kilomètre de là, où, à un virage de la route, on distingue une zone de "terre remuée" mesurant 100 mètres sur 50. Une deuxième photographie montre une zone de "terre remuée" d'une superficie de 100 mètres carrés. Sur les deux photographies on distingue des traces de roues de véhicules lourds menant de la route à l'endroit où la terre a été remuée. Dans les photographies prises plusieurs jours auparavant, la terre dans les deux sites n'avait pas été remuée.

29. Des photographies aériennes montrent également environ 400 personnes dans un champ du village de Sandic. De leur côté les médias font état de photographies aériennes prises le 27 juillet, qui montrent trois sites où la terre a été remuée près de la ville de Sahanici, à proximité de Karakaj. Il semblerait que des photographies de la même zone prises le 5 juillet ne montrent pas de terre remuée.

30. Un journaliste du Christian Science Monitor s'est rendu en août dans la région de Nova Kasaba et a trouvé des preuves supplémentaires qu'il y avait eu là des exécutions en masse. Il a trouvé trois sites de terre fraîchement retournée – mesurant, l'un, 90 mètres de côté, le deuxième, 76 mètres sur 60 et, le troisième, 30 mètres sur 15 – ainsi que des traces de roues de camion et de bulldozer menant à chacun des trois sites. En bordure du site le plus petit, le journaliste a observé ce qui semblait être un fémur et un tibia humains entourés de bouts de tissu en loques dépassant de là où la terre avait été retournée. Des effets personnels – plusieurs photographies et diplômes – ont également été trouvés. Près des trois sites, le journaliste a trouvé deux boîtes à munitions vides pouvant contenir plusieurs centaines de cartouches. Quelques douilles d'obus ont également été trouvées de l'autre côté de la rue en face de l'un des sites. Des grains de chapelets musulmans, des vêtements, des reçus lisibles et des bulletins de vote de Srebrenica ont été trouvés à 400 mètres de ce que l'on soupçonne être des fosses communes.

31. Le même journaliste a, en outre, trouvé des preuves montrant qu'un grand nombre de personnes avaient été détenues dans un bâtiment abandonné sur le terrain du stade de football de Bratunac. Il a constaté sur les murs plusieurs douzaines de trous faits par des balles et vu ce qui ressemblait à des taches de sang séché sur le sol et sur l'un des murs du bâtiment.

#### B. Participation des dirigeants serbes de Bosnie

32. Des déclarations faites par des membres du bataillon néerlandais confirment que le général Ratko Mladic était présent à Potocari les 11 et 12 juillet. Le commandant du bataillon néerlandais a rencontré deux fois le général Mladic dans

/...

la soirée du 11 juillet; une nouvelle rencontre a eu lieu entre eux le lendemain. Les observateurs militaires des Nations Unies ont également signalé la présence du général Mladic à Potocari le 12 juillet.

33. Des équipes de la télévision des Serbes de Bosnie ont, le 12 juillet, filmé le général Mladic en train de distribuer des bonbons aux enfants de Potocari. Nombre de personnes déplacées interviewées par les journalistes et les représentants d'organisations qui s'occupent des droits de l'homme ont également dit avoir vu le général Mladic à Potocari et dans d'autres lieux où des violations des droits de l'homme ont été signalées. Selon un grand nombre de ces témoignages, le général Mladic a parlé à ces personnes déplacées, ou détenues, commençant pas critiquer les dirigeants du Gouvernement bosniaque, puis assurant à ceux qui l'écoutaient qu'il ne leur arriverait aucun mal. Un certain nombre de détenus ont indiqué que le général Mladic leur avait dit qu'on les garderait en vue d'un échange de prisonniers.

34. Plusieurs des hommes détenus dans un stade de football à Nova Kasaba ont indiqué que le général Mladic était venu là et leur avait parlé. D'autres détenus disent avoir vu le général Mladic à Bratunac, à l'école où des détenus avaient été gardés à Karakaj et à Kravica. Certains des hommes qui ont dit avoir été témoins d'exécutions en masse à Karakaj ont également dit que le général Mladic était présent à l'endroit où les victimes avaient été abattues.

#### C. Participation des forces paramilitaires

35. Selon certaines informations, de nombreux groupes paramilitaires étaient présents dans la zone de Srebrenica pendant et après la chute de l'enclave. Le rapport néerlandais note que des membres du bataillon néerlandais ont vu à l'intérieur ou aux alentours de l'enclave les unités paramilitaires suivantes : "les Loups de la Drina, la milice de Seselj, Specialna Policia, les Aigles blancs, les Tigres d'Arkan et les Serbes de Krajina". Les observateurs militaires des Nations Unies signalent que le chef paramilitaire Zeljko Raznatovic, connu sous le nom d'"Arkan", et ses hommes ont été identifiés de manière certaine sur les lieux de l'évacuation des réfugiés à Potocari le 13 juillet.

36. Des personnes déplacées et des hommes qui avaient été détenus signalent également la participation de forces paramilitaires et de soldats de la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro). Interrogé par l'ONU, un homme qui avait été détenu dans le gymnase de Karakaj a indiqué que les soldats qui étaient là avait dit être originaires de Serbie. Un autre homme a dit avoir vu des unités des "Loups noirs" à Snagovo au moment où son groupe tentait de passer à pied dans le territoire tenu par le Gouvernement bosniaque. D'autres personnes déplacées ont dit qu'elles pensaient que certains des soldats qui étaient là étaient originaires de Serbie et du Monténégro à cause de leur accent et de leur mise soignée.

37. Des représentants de Human Rights Watch/Helsinki ont interrogé un homme qui a dit avoir été détenu par une personne qu'il connaissait et qui était soldat dans l'armée yougoslave et résident de Serbie. D'autres personnes interviewées par Human Rights Watch ont dit qu'elles reconnaissaient l'accent des Serbes de Serbie et de la Krajina et qu'elles avaient vu des emblèmes, des insignes, des

écussons et des uniformes portés par les soldats de ces régions. Une personne a également signalé que des soldats étaient entrés dans un bâtiment de Potocari vêtues d'uniformes de camouflage utilisés par la police sur lesquels se trouvait l'aigle à deux têtes porté par certains groupes paramilitaires serbes.

### III. ZEPA

38. Dans mon dernier rapport au Conseil de sécurité (S/1995/755), j'indiquais qu'il y avait de 6 600 à 6 700 personnes dans l'enclave avant qu'elle ne tombe le 25 juillet 1995. Quelque 4 800 civils, pour la plupart des femmes et des enfants, ont été évacués de Zepa entre le 25 et le 27 juillet. Au cours de l'évacuation, on a fait descendre des autobus 36 hommes en âge de servir dans l'armée, dont 13 qui étaient légèrement blessés. Un homme de 50 ans a été soustrait à la protection de la FORPRONU à un poste de contrôle le 27 juillet. Environ 1 500 hommes, peut-être accompagnés de membres de leurs familles, se seraient enfuis dans les bois environnants.

39. Il a aussi été signalé que 44 prisonniers avaient été enregistrés par le CICR à Rogatica, dans la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro). En outre, le CICR a confirmé qu'il avait eu accès à 793 Musulmans bosniaques qui s'étaient enfuis en République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro). La plupart de ces personnes venaient de Zepa, encore que l'on ne sache toujours pas clairement combien d'entre elles n'avaient fui à Zepa que récemment, après la chute de Srebrenica. Le Haut Commissariat des Nations Unies aux réfugiés estime que 10 % de ces personnes étaient originaires de Srebrenica. À la date du présent rapport, 342 personnes sont encore détenues à Mitrovo Polje et 450 sont détenues à Slivovica, dans la région d'Uzice. À l'heure qu'il est, on ne dispose pas de chiffres fiables quant au nombre de personnes originaires de Zepa qui sont toujours portées disparues, mais on pense qu'il est bien inférieur au nombre estimatif de personnes disparues originaires de Srebrenica.

40. En ce qui concerne la participation des dirigeants serbes de Bosnie, le personnel de la FORPRONU était présent lorsque Avdo Palic, le commandant qui négociait au nom du Gouvernement bosniaque avec l'armée des Serbes de Bosnie, a été saisi, le 27 juillet, par des soldats serbes de Bosnie. Le lendemain matin, un spécialiste des questions politiques de la FORPRONU a parlé directement par radio au général Mladic et lui a demandé des nouvelles de M. Palic. Le général lui a répondu "Palic est mort". Un proche collaborateur du général Mladic, le général Tolimir, aurait semble-t-il ordonné l'arrestation et la détention de trois civils, dont le maire de Zepa, Mehmed Haric, qui négociait avec les autorités serbes de Bosnie. Des personnes déplacées originaires de Zepa ont également dit que le général Mladic était monté dans au moins un des autobus qui transportaient les personnes expulsées de l'enclave et qu'il avait fait un discours.

41. Les observateurs des Nations Unies à Zepa ont signalé qu'un grand nombre de mercenaires étrangers, dont des Grecs et des Russes, étaient présents parmi les forces des Serbes de Bosnie. Selon certaines informations, nombre des autobus qui transportaient des personnes déplacées originaires de Zepa venaient de Serbie et avaient des plaques d'immatriculation de la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro).

#### IV. BOSNIE-HERZÉGOVINE DU NORD

##### A. Expulsions

42. Au moins 26 000 Croates et Musulmans ont été forcés de quitter la région de Banja Luka depuis le début d'août 1995. Il y a eu essentiellement deux vagues d'expulsions.

43. En août et septembre 1995, environ 14 000 Croates et 6 000 Musulmans sont passés de Bosnie en République de Croatie en traversant la Sava à Srbac/Davor. La situation dans la région de Banja Luka s'est considérablement détériorée au cours de la même période. En août, plus de 150 000 Serbes de la région croate de Krajina se sont réfugiés en Bosnie du Nord à la suite de l'offensive militaire croate, et bon nombre d'entre eux ont poursuivi leur route jusqu'en République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro). À la mi-septembre, quelque 127 000 Serbes ont fui la région de Banja Luka devant l'avance de l'armée bosniaque en Bosnie occidentale. Ils ont rejoint les quelque 14 000 Serbes de Bosnie qui avaient fui Glamoc et Grahovo pour se réfugier à Banja Luka à la fin de juillet, à la veille de l'arrivée des forces conjointes croates et bosno-croates. L'arrivée de groupes importants de Serbes déplacés qui, par leur présence et, dans certains cas, par leurs actes, ont exacerbé le climat de tension, a entraîné des expulsions dont les membres de la minorité croate ont été les principales victimes. Selon de nombreuses sources, l'arrivée de forces paramilitaires conduites par Arkan est responsable des pressions supplémentaires exercées sur la communauté minoritaire dans la région.

44. Une deuxième vague d'expulsions, beaucoup plus brutale, a eu lieu en octobre. Pendant une semaine, à la mi-octobre, plus de 6 000 personnes ont été expulsées de chez elles dans des villes tenues par les forces des Serbes de Bosnie, telles que Banja Luka, Bjeljina, Bosanska Dubica, Bosanski Novi, Doboï, Prijedor et Sanski Most. Presque toutes les personnes déplacées étaient des Musulmans bosniaques. Elles ont été forcées, avec un préavis de moins de cinq minutes, de se rendre dans le territoire tenu par le Gouvernement bosniaque. Beaucoup avaient été chassées de chez elles et forcées de chercher refuge ailleurs dans la région au cours des semaines qui ont précédé l'expulsion massive de la population du nord-ouest de la Bosnie. Les expulsions ont été menées par les autorités civiles locales (y compris la Croix-Rouge locale) ainsi que par la police militaire et l'armée des Serbes de Bosnie. Certaines personnes déplacées ont aussi signalé que des membres des forces paramilitaires d'Arkan avaient participé aux expulsions. D'autres ont déclaré que les forces d'Arkan étaient arrivées au cours des semaines qui avaient précédé les expulsions massives et qu'elles s'étaient livrées à des harcèlements, à des actes d'intimidation et à des vols à l'encontre de la population locale mais n'étaient pas présentes lors des expulsions. Les tensions dans la région avaient été encore aggravées par l'arrivée de Serbes de Bosnie chassés de Drvar et de Sipovo, qui avaient été récemment repris par les forces gouvernementales bosniaques.

45. Certaines des personnes déplacées étaient soulagées d'avoir la possibilité de quitter la région. Ainsi, un certain nombre de personnes interviewées ont dit qu'elles avaient essayé de partir pour la Croatie mais n'avaient pas pu le

faire, apparemment à cause de la fermeture du passage sur la Sava par les autorités croates.

46. Les autorités serbes de Bosnie avaient précédemment donné l'assurance, notamment dans une communication officielle adressée au CICR le 14 août 1995, que les minorités étaient libres de rester sur les territoires soumis à leur contrôle ou d'en partir. Elles avaient également assuré que personne ne serait en butte à des harcèlements lors du départ, que les familles ne seraient pas séparées au cours de l'évacuation et qu'on ne garderait pas les hommes pour les faire travailler sur le front. Les événements qui ont suivi ont montré que ces engagements ont été violés sur une grande échelle.

47. Un groupe d'une quarantaine de civils, essentiellement des femmes, des hommes âgés et des enfants, auraient été expulsés de Bjeljina le 12 octobre par une unité paramilitaire appelée "Vojkan Djurkovic" et seraient arrivés à Kladanj le 14 octobre. Ils n'ont été autorisés à emporter ni bagages ni vêtements et leur argent ainsi que leurs bijoux leur ont été volés.

48. Les résidents de Bosanska Dubica s'accordent pour dire qu'ils ont été chassés de chez eux le 10 octobre et emmenés dans un entrepôt, où ils ont été détenus pendant une période allant de quelques heures à plus d'une demi-journée. Certains auraient été gravement battus, à la fois lors de leur expulsion et pendant leur détention. En outre, selon des témoignages concordants, deux jeunes femmes ont été séparées du groupe et violées. Une femme a dit qu'elle avait été remarquée par un soldat serbe de Bosnie qui avait demandé à voir ses mains. Quand il avait vu qu'elle avait les ongles vernis, il l'avait emmenée dans un champ à l'extérieur où elle avait été violée par trois soldats.

49. De nombreuses personnes de Bosanski Novi ont été chassées de chez elles plusieurs semaines avant d'être finalement transportées, le 6 octobre, dans un convoi de 10 autocars, jusqu'au territoire tenu par le Gouvernement bosniaque. Certaines des personnes expulsées ont été autorisées à rentrer chez elles après quelques jours, mais leurs déplacements étaient strictement limités et elles n'étaient pas autorisées à quitter leur résidence. La situation à Bosanski Novi se serait sensiblement détériorée lors de l'arrivée des membres des forces paramilitaires d'Arkan. Selon des rapports émanant de Bosanski Novi, une centaine de personnes auraient été tuées dans la ville avant le début des expulsions massives parce qu'elles auraient refusé de quitter leurs demeures. Ces massacres, qui se seraient produits dans la première semaine d'octobre, ont été attribués aux forces paramilitaires d'Arkan et de Seselj (Vojislav Seselj, chef du parti radical de Serbie).

50. À Prijedor, les expulsions ont commencé le 5 octobre. Des soldats serbes de Bosnie auraient contacté certains des habitants cette nuit-là et leur auraient ordonné de se rassembler devant le bâtiment de la Croix-Rouge de Prijedor le lendemain matin. D'autres groupes de personnes déplacées ont été rassemblés plus tard dans la semaine pour être évacués dans des convois qui ont quitté la région entre le 8 et le 11 octobre. On a eu fréquemment recours à la force et à la menace. Plusieurs personnes déplacées ont dit que des soldats armés de fusils, de pistolets et de grenades à main leur ont ordonné de partir immédiatement sous peine d'être tués. Beaucoup de personnes expulsées ont payé entre 50 et 70 deutsche mark pour leur voyage.

51. Les résidents musulmans du village de Ljubija, au sud-ouest de Prijedor, ont dit avoir été expulsés de chez eux entre le 8 et le 11 octobre par des civils qui étaient armés dans certains cas. D'après plusieurs personnes déplacées, les résidents du village s'étaient rassemblés en un point de la ville d'où ils ont été emmenés à Prijedor en autocar. Après une longue attente à Prijedor au cours de laquelle des autocars supplémentaires ont été ajoutés au convoi, les personnes déplacées ont été transportées jusqu'à la ligne d'affrontement. Les résidents de Ljubija ont aussi parlé de harcèlements, de vols et de menaces de la part de membres des forces paramilitaires d'Arkan. Une femme a dit que deux des hommes d'Arkan s'étaient approchés du convoi à Prijedor alors qu'elle et ses compagnons attendaient le moment de partir et qu'ils avaient insulté les passagers et exigé de l'argent. Un des soldats s'est vanté devant elle en disant : "Savez-vous qui je suis? Mon commandant est Arkan."

52. Dans la région de Sanski Most, de nombreux habitants musulmans du village de Sehovici ont été chassés de chez eux trois semaines avant l'expulsion générale des Musulmans de la région. Les résidents de Sanski Most et des villes environnantes, y compris Kijevo, ont dit avoir reçu l'ordre de quitter leur demeure entre le 18 et le 23 septembre. Là encore, les personnes déplacées ont fréquemment accusé les membres des forces paramilitaires d'Arkan d'être responsables de ces abus.

53. On a fait état de menaces, de pillages, de viols et de meurtres. Une fille de 17 ans a dit que des voisins serbes de Bosnie avaient tué ses parents le 21 septembre. Cette fille s'est enfui avec ses soeurs mais a plus tard été emmenée de force à Sehovici par des soldats d'Arkan; elle dit qu'elle a été violée. Une autre fille de 17 ans a dit aussi qu'elle avait été violée. Les 8 et 9 octobre, les personnes déplacées à Sehovici ont été forcées de monter dans des autocars pour être emmenées dans le territoire tenu par le Gouvernement bosniaque. Les convois étaient organisés et escortés par des soldats serbes de Bosnie.

54. Des expulsions et des sévices du même type s'étaient déjà produits à Doboï, pendant la semaine du 19 au 26 septembre. Cette semaine-là, près de 1 500 résidents de Doboï, pour la plupart musulmans, ont été forcés par la police militaire de se rassembler dans un stade avec un préavis très court (entre 5 minutes et 2 heures); ils ont été dépouillés de tous les objets de valeur qu'ils possédaient, emmenés en autocar à proximité de la ligne d'affrontement et forcés à marcher entre 15 et 25 kilomètres dans des conditions très difficiles. Plusieurs personnes âgées seraient mortes de fatigue au cours de cette marche épuisante. À leur arrivée dans le territoire tenu par le Gouvernement serbe, certaines des personnes déplacées portaient des marques évidentes de sévices graves.

#### B. Personnes disparues

55. Presque toutes les personnes déplacées venues du nord-ouest de la Bosnie racontent que les hommes aptes à porter les armes ont été triés, bien que les versions divergent quant au moment où le tri a été opéré. Dans nombre de cas, ils ont été autorisés à monter dans les autocars, mais pour en descendre en cours de route. Dans d'autres endroits, ils ont été séparés des autres au point de rassemblement avant le départ des autocars. Sur la foi de ces récits, tout

porte à croire que plusieurs centaines d'hommes ont été coupés des convois. Le fait que peu d'hommes en âge de servir dans l'armée soient parvenus jusqu'au territoire contrôlé par le Gouvernement bosniaque ne fait que renforcer cette conclusion.

56. Contrairement à ce qui s'est passé à Srebrenica, on a également la preuve que quelques blessés et quelques hommes plus âgés ont été autorisés à partir. Le bruit court aussi que certaines familles ont dû verser une rançon de 500 deutsche mark pour racheter un de leurs membres, mais il semble que, bien souvent, les soldats serbes de Bosnie aient pris l'argent sans pour autant relâcher l'homme. Dans quelques cas, les soldats serbes de Bosnie n'ont paru choisir que les hommes les plus valides : deux hommes âgés de 41 et 44 ans ont dit qu'on les avait fait descendre de l'autocar, mais qu'ils avaient été renvoyés, car ils avaient produit des documents faisant état de blessures causées par le travail forcé qu'ils avaient accompli. Ils ont ajouté que les hommes qui descendaient de l'autocar étaient divisés en deux groupes, dont l'un était autorisé à remonter dans le véhicule. Ils ont qualifié de jeunes et valides les hommes du groupe qui n'était pas autorisé à reprendre l'autocar. Un jeune homme a raconté qu'il avait échappé au tri en se cachant sous des bagages. On évalue à un chiffre situé entre 10 et 35 le nombre des hommes qui ont été séparés des convois partis de Prijedor et de Banja Luka. À Bosanski Novi, on signale qu'environ 50 hommes en âge de servir dans l'armée ont été séparés de leurs familles au moment où ils étaient tous rassemblés pour le départ à l'arrêt local d'autocar.

57. Des personnes expulsées de la région de Prijedor ont signalé que les hommes étaient autorisés à faire partie du convoi, mais que beaucoup d'entre eux ont finalement été séparés du groupe lors d'un arrêt près de la ligne d'affrontement. Dans le cas de l'un des convois, trois autocars sont arrivés à cet arrêt en même temps. La plupart des hommes en âge de porter les armes ont dû en descendre, mais beaucoup d'entre eux sont revenus. On dit que 10 des hommes de ce convoi composé de trois autocars ne sont pas revenus.

58. Les personnes déplacées originaires de la même région qui faisaient partie d'un second groupe et avaient voyagé dans un convoi plus important ont calculé, après échange de renseignements au centre de rassemblement, que, sur l'ensemble des hommes que transportaient les 11 autobus du convoi, 24 avaient été enlevés. Une femme a signalé qu'elle avait versé 500 deutsche mark pour son petit-fils que l'on avait fait descendre de l'autocar, mais qu'il n'était pas revenu; dans un autre convoi, une femme a dit avoir payé 600 deutsche mark pour son mari, qui avait quand même été emmené.

59. À Kijevo, près de Sanski Most, des résidents du village, y compris des hommes en âge de porter les armes, ont été embarqués sur des camions le 18 septembre, pour être emmenés de force au village de Sehovici. Quand les camions se sont arrêtés à Sanski Most sur la route du village, 40 à 45 hommes environ ont été emmenés. D'autres ont été séparés de leurs familles les jours qui ont suivi l'arrivée du groupe à Sehovici. Une mère de Sanski Most a raconté que ses deux fils avaient été emmenés à Sehovici et qu'ils étaient détenus avec des centaines d'autres dans une usine de céramique du voisinage. Elle avait pu aller les voir et constater qu'ils avaient été battus et qu'ils avaient des ecchymoses.

60. D'autres personnes déplacées qui avaient été expulsées vers Sehovici ont signalé que l'on avait fait descendre d'autres hommes du convoi qui était parti de Sehovici pendant la nuit du 8 au 9 octobre, à un arrêt proche d'une station-service, 15 à 20 minutes après le départ. À cet endroit, les hommes qui avaient dû quitter l'autocar y sont remontés. À un deuxième arrêt, 20 minutes plus tard, les hommes en âge de porter les armes sont de nouveau descendus, mais cette fois ils ne sont pas revenus. Les personnes déplacées estiment que le nombre de ces hommes se situe entre 35 et 50. Des soldats sont montés dans l'autocar et ont dit que si tous les hommes de 17 à 65 ans ne descendaient pas, ils auraient "de graves ennuis".

61. Au total, quelques centaines d'hommes ont probablement été séparés des convois qui transportaient la vague la plus récente de personnes expulsées du nord de la Bosnie. Outre les hommes ainsi emmenés, des hommes absents de leur domicile, car ils faisaient partie d'équipes de travail forcé au moment où l'expulsion de masse s'était produite, ont également été portés disparus lorsque leurs familles sont arrivées sur le territoire contrôlé par le Gouvernement bosniaque, de sorte que le nombre des disparus se situe maintenant entre 1 200 et 2 000. Lors de rencontres avec le Secrétaire d'État adjoint des États-Unis, John Shattuck, au début novembre, les autorités serbes de Bosnie ont admis que 400 Bosniaques environ avaient disparu dans la région de Banja Luka et que 1 000, qui avaient été mobilisés pour accomplir un travail forcé, étaient détenus ou "sans abri".

62. Il est probable que de nombreuses personnes disparues sont actuellement mobilisées par les autorités serbes de Bosnie pour effectuer un travail forcé. D'autres sont peut-être tout simplement détenues, bien qu'il s'agisse de civils, pour être éventuellement échangées contre des prisonniers. Sur la base de témoignages sérieux émanant d'hommes qui ont été détenus à Sanski Most et compte tenu de preuves matérielles trouvées lorsque les forces bosniaques ont pris la ville le mois dernier, il est probable que des hommes portés disparus dont le nombre est inconnu ont été sommairement exécutés.

### C. Travail forcé

63. Comme on l'a noté, nombreux sont les hommes portés disparus qui n'ont pas été saisis dans les autocars lors des expulsions mais qui étaient assujettis à un travail forcé et n'étaient pas à leur domicile lorsque les expulsions se sont produites. Tout comme le sort des hommes coupés des convois, le sort des hommes utilisés pour un travail forcé demeure inconnu.

64. Des personnes déplacées signalent que les autorités serbes de Bosnie ont obligé presque tous les hommes aptes à servir dans l'armée à accomplir un travail forcé à un moment ou à un autre au cours des trois dernières années. Un petit nombre a travaillé en usine ou rempli un emploi, mais la majorité a fait partie d'équipes chargées d'aménager les tranchées. Le cas le plus courant de mobilisation impliquait un travail de deux ou trois mois, suivi d'un congé dans les foyers de plusieurs semaines. Une femme a signalé que son mari n'était rentré d'une période de travail forcé que depuis cinq jours lorsque le couple a été expulsé par la force de Sanski Most; son mari était encore séparé de sa famille entre Sehovici et la ligne d'affrontement. Autant qu'on le sache, les

Musulmans bosniaques pouvaient choisir entre combattre dans l'armée ou accomplir un travail forcé; la grande majorité a choisi la seconde solution.

65. Il semble que des Musulmanes bosniaques aient également été assujetties au travail forcé, notamment ces derniers mois. Dans leur cas, le travail forcé avait apparemment un caractère différent. Les femmes allaient travailler tous les jours mais elles pouvaient rentrer chez elles le soir. Le nettoyage et le travail en usine étaient leur tâche habituelle. Selon une personne déplacée venue de Ljubija, presque tout le monde, à l'exception des enfants encore à l'école primaire, avait l'obligation de faire un travail ou un autre.

66. Un autre homme a dit qu'initialement seuls les hommes jeunes avaient été contraints de travailler mais que, ces derniers mois, des hommes plus âgés avaient été réquisitionnés aussi. On a signalé par exemple que tous les adultes de Bosanska Dubica, y compris les vieillards et les malades, avaient dû accomplir un travail forcé après le bombardement de la ville à la mi-septembre. Leur tâche principale consistait à réparer les dommages causés par les obus; certains devaient réparer les toits, s'exposant ainsi aux tirs de francs-tireurs.

67. La main-d'oeuvre assujettie au travail forcé devait travailler, a-t-on dit, dans des conditions extrêmement difficiles et dangereuses. Deux personnes déplacées interrogées à Zenica ont raconté que l'on avait tiré sur elles alors qu'elles creusaient des tranchées sur la ligne de front; selon l'un de ces hommes, la tranchée avancée dans laquelle il travaillait près de Brcko n'était distante des troupes du Gouvernement bosniaque que de 70 à 100 mètres. Les deux blessés ont dit avoir reçu des soins appropriés. L'un d'eux a déclaré qu'il avait dû travailler sans arrêt pendant 48 heures et qu'il avait été durement battu par des gardes serbo-bosniaques.

#### D. Exécutions sommaires

68. Des personnes déplacées ont déclaré avoir vu les corps de personnes décédées au cours de l'expulsion. Dans la plupart des cas, les personnes interviewées n'ont pas su dire quelle était la cause du décès, cependant beaucoup estimaient que les personnes âgées n'avaient pas été exécutées mais étaient mortes d'épuisement. Un homme a indiqué que des soldats serbes de Bosnie l'avaient obligé à envelopper un corps dans une couverture et à l'emporter, avec l'aide de deux autres hommes, dans la partie du territoire tenue par le Gouvernement bosniaque. La victime était une femme âgée de 40 à 45 ans. Le témoin a précisé que le corps était nu à partir de la taille et que le cou portait les marques d'une mort par strangulation.

69. Parmi les témoignages qui donnent à penser que des exécutions ont eu lieu dans le nord de la Bosnie, certains des plus convaincants concernent la région de Sanski Most. Les forces gouvernementales bosniaques ayant pris le contrôle de la ville, les organisations internationales et les journalistes ont pu chercher des preuves de la véracité des informations faisant état de violations des droits de l'homme dans cette zone. Les équipes de la Mission de vérification de la Communauté européenne qui se sont rendues à Sanski Most juste après le retrait de l'armée des Serbes de Bosnie ont découvert les cadavres de 120 hommes – des civils – répartis dans différents endroits. Sur ce nombre,

/...

82 avaient été tués par balles, 11 semblaient avoir été violemment frappés à la tête et 2 avaient été fusillés et poignardés; la cause du décès des 25 autres n'a pas pu être immédiatement déterminée. Dans un centre de détention, l'une des équipes a trouvé empilés dans une pièce les cadavres de 11 hommes en vêtements de travail. Apparemment, tous avaient été exécutés.

70. D'après les indices dont on dispose, un grand nombre des hommes exécutés faisaient partie des brigades de travail forcé que contrôlaient les forces serbes de Bosnie dans la région de Sanski Most. Selon des témoins oculaires, entre 350 et 400 hommes ont été détenus du 21 septembre au 10 octobre dans la fabrique de céramique Sanakeram de Donji Kamengrad, à 4 kilomètres à l'ouest de Sanski Most. Des civils musulmans libérés lors de l'échange de prisonniers auquel le Gouvernement bosniaque et les forces serbes de Bosnie ont procédé le 30 octobre à Koprivna, à 6 kilomètres au nord de Sanski Most, ont été interviewés par des observateurs internationaux, à qui ils ont déclaré avoir assisté à des exécutions pendant leur captivité.

71. Selon ces témoins, 12 civils musulmans détenus dans la fabrique de Sanakeram ont été conduits en dehors du bâtiment et ont été tués par balles, tirées à bout portant, après avoir été roués de coups. Au cours d'un autre incident, un garde a tiré à l'intérieur du bâtiment à travers une fenêtre et un homme a été tué. Les observateurs internationaux ont déclaré avoir vu le point d'impact sur le mur et les taches de sang. Par ailleurs, on aurait trouvé les restes calcinés de trois corps dans l'un des fours de l'usine. D'après les informations reçues, une grande partie des gardes appartenaient aux forces paramilitaires d'Arkan.

72. L'un des témoins a déclaré être un rescapé d'une exécution. Selon ses dires, dans la nuit du 21 au 22 septembre, des hommes d'Arkan l'ont emmené en camion avec sept autres musulmans vers une destination inconnue. Lui-même et ses compagnons étaient menottés deux par deux. Au bout de plusieurs kilomètres, le camion s'est arrêté et les soldats ont donné l'ordre à deux musulmans de descendre. On a entendu des coups de feu et les soldats sont revenus seuls vers le camion. Lorsque le tour du témoin est venu, il est descendu du camion avec l'homme auquel il était attaché et on les a conduits dans le sous-sol d'une maison. Plusieurs cadavres gisaient sur le sol couvert de sang. On lui a intimé l'ordre de se tenir debout contre le mur et on lui a tiré dessus. Il a senti une violente douleur au côté gauche, près du coeur, et il s'est effondré. Il a fait semblant d'être mort, pendant que les autres hommes se trouvant encore dans le camion étaient amenés dans le sous-sol deux par deux et exécutés.

#### E. Rôle des forces paramilitaires

73. Au cours de la période considérée, des forces paramilitaires, notamment des unités d'Arkan et, bien qu'en moins grand nombre, des unités de Seselj, ont été observées dans toute la région. Des unités d'Arkan seraient arrivées dans la zone de Sanski Most au cours de la troisième semaine de septembre, à bord d'autocars immatriculés à Vukovar. Ces unités se seraient livrées à des actes de harcèlement, des meurtres et des viols et auraient provoqué des expulsions massives, créant une vive tension. On a également signalé qu'au début du mois d'octobre, des unités d'Arkan se seraient rendues dans la région de Bosanski Novi où leur présence aurait radicalement modifié la situation dans la mesure où

un grand nombre de Serbes jusque-là bien disposés à l'égard des musulmans sont soudain devenus hostiles par crainte de représailles. Des observateurs internationaux et des journalistes ont recueilli auprès de réfugiés et de personnes déplacées de nombreuses déclarations faisant état de la présence d'unités paramilitaires d'Arkan.

#### V. OBSERVATIONS

74. Comme si les brutalités commises dans les Balkans depuis 1991 ne suffisaient pas, des actes d'une cruauté et d'une violence inqualifiables ont de nouveau été perpétrés au cours des derniers mois. Les atrocités mentionnées plus haut et les autres cas signalés révèlent de manière incontestable une politique systématique qui prend diverses formes – exécutions sommaires, viols, expulsions massives, détentions arbitraires, travail forcé et disparitions à grande échelle. En cette Année des Nations Unies pour la tolérance, les événements survenus au cours des derniers mois à Srebrenica, Zepa, Banja Luka, Sanski Most et dans d'autres localités de l'ex-Yougoslavie ont tragiquement démontré jusqu'à quel point l'homme pouvait être intolérant et inhumain.

75. On ne pourra saisir la situation dans toute son horreur que lorsque les enquêtes nécessaires auront été effectuées. Il est capital pour cela que les représentants des organismes des Nations Unies et des autres organismes internationaux compétents, notamment le Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme et les spécialistes des droits de l'homme dépêchés sur place par le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et les Forces de paix des Nations Unies, aient accès aux régions en question. La communauté internationale devrait insister pour que les dirigeants des Serbes de Bosnie collaborent pleinement avec chacune des instances internationales compétentes afin que toute la lumière puisse être faite sur ces événements.

76. Le 16 novembre 1995, le Tribunal chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie a lancé de nouveaux actes d'accusation à l'encontre de Radovan Karadzic et Ratko Mladic, dirigeants des Serbes de Bosnie qui sont présumés directement et personnellement responsables des atrocités dont a été victime la population musulmane bosniaque de Srebrenica en juillet 1995, lorsque l'enclave est tombée aux mains des Serbes de Bosnie. Les deux hommes sont accusés de génocide, de crimes contre l'humanité et de violations des lois et coutumes de la guerre.

77. Il est impératif que le Procureur ait à la fois le pouvoir et les moyens de réunir rapidement et efficacement les preuves requises, sous une forme qui puisse être retenue par le Tribunal international. Les États sont tenus de prendre les dispositions voulues pour que celui-ci soit en mesure d'accomplir sa mission.

78. La communauté internationale a une lourde responsabilité morale à assumer. Sous peine de voir les crimes perpétrés se reproduire, le monde ne peut laisser de tels actes impunis, quels qu'en soient les auteurs et où qu'ils aient été commis.